TEL-AVIV UNIVERSITY
FACULTY OF LAW
ISRAEL YEARBOOK ON HUMAN RIGHTS

אוניברסיטת תל־אביב
הפקולטה למשפטים
שנתון ישראלי לזכויות האדם

3.2.75

197.21

לסיני רב שלומות

ראה נא את הפנייה, שהגיעה לסניף "אמנסטי" שלנו מאחד הסניפים בצרפת.

אני מניח שדבריו של המשטרה מתייחסים לחקירות שהיתה עם אמנסטי לפני כארבע שנים. מכל מקום אני מציע לשלוח אל הפונה (והמתייחס גם לפרשת אושקו) חומר הסברה בצרפתית. אולי הטוב ביותר הוא להעביר את המכתב אל דורי (מחליפו של אברהם טרן) בשגרירות בפריס, לטיפולו.

מיטב הברכות

יורם.

RAMAT-AVIV, TEL-AVIV, TEL. 416111 .קרית האוניברסיטה, רמת־אביב, תל־אביב. טל

amnesty international

section française

Secrétariat :
20, rue de la Michodière - 75002 PARIS - Tél. : 742.38.76

François SINAY
Résidence Fontenay
68 Turkheim France

Chers Amis,

Je suis responsable d'un groupe d'Amnesty International en France. Tous les membres de notre groupe ont été émus par la décision d'exclusion de l'Etat d'Israël prise par l'Unesco.

Nous voudrions être vigilants pour contrôler l'action d'Amnesty International au Moyen-Orient. Or nous lisons dans une revue un interview de votre ministre de la police, M. Hillel qui critique le manque d'objectivité d'Amnesty International. Nous vous envoyons ci-joint une photocopie de l'article.

Nous vous prions de nous donner votre opinion à ce sujet et de nous éclairer sur le motif du conflit entre Amnesty International et le gouvernement d'Israël.

Les membres de notre groupe seraient désireux d'être informés à ce sujet afin de pouvoir donner nous-même des explications autour de nous et le cas échéant engager une action.

Veuillez recevoir, Cher Ami, nos meilleures salutations.

M. Hillel parle des prisons d'Israël

M. Chlomo Hillel, ministre israélien de la police est notamment responsable des prisons ainsi que de la protection des frontières contre les tentatives d'infiltrations terroristes.

Il a accepté de répondre au cours de l'entretien qu'il a accordé à Jacquot Grunewald, à l'ensemble des accusations de torture qui périodiquement sont formulées contre Israël.

• Après le vote des Nations Unies, accordant ses lettres de noblesse à l'OLP, cette Organisation évitera peut-être des actes de terrorisme à l'extérieur d'Israël. Faut-il s'attendre à un regain de tension en Israël même ou dans les territoires occupés ?

M. CHLOMO HILLEL : D'abord, je ne suis pas persuadé que les organisations palestiniennes ne vont pas tenter de continuer des actes de terrorisme hors d'Israël. Il faut savoir que parmi les groupes terroristes il y en a de fort extrémistes qui agissent contrairement aux décisions centrales, comme - par exemple - Georges Habache.

En ce qui concerne l'activité terroriste aux alentours de la frontière d'Israël et dans les territoires administrés, je ne pense pas qu'il faille s'attendre à des changements. Je ne suis pas inquiet de ce point de vue. Dans le pays ils vont essayer d'agir comme ils n'ont cessé de le faire jusqu'à présent. Ils ont toujours tenté de faire de leur mieux...

• Certains observateurs affirment qu'avec la crise morale que traverse Israël on note aussi une recrudescence de la délinquance. Est-ce votre avis ?

- Non. En période de guerre ou d'après-guerre, c'est ce que nous apprend l'histoire, des gens retournent au crime. En dépit de ce phénomène général, je ne crois pas que nous ayons enregistré dernièrement des cas plus aigus dans le domaine de l'activité criminelle du pays. En dépit de la tendance générale de guerre et d'après-guerre. Chez nous la situation serait plutôt contraire.

• Voulez-vous dire que le passage à l'armée d'un Israélien freine la délinquance ?

DANS UNE PRISON ISRAELIENNE. Occupés par des problèmes qui concernent l'existence même de l'Etat.

- Le fait que les jeunes Israéliens accomplissent leur service militaire, qu'ils défendent leur pays, les rend plus mûrs. Ils commettent moins d'actes irresponsables que les jeunes d'autres pays. Si vous considérez nos universités où se réunissent des jeunes qui ont terminé leur service militaire, l'activité y est beaucoup plus calme, plus sérieuse, plus responsable. Je ne crois pas que le service militaire encourage l'acte de délinquance. Je ne peux pas dire non plus que grâce au service militaire la délinquance soit devenue inexistante. Au surplus une certaine partie de la population, comme partout, n'est pas admise au service militaire parce qu'elle est difficilement adaptable à la vie militaire. Il s'agit de personnes qui, pour une raison ou une autre, sont placées à l'extérieur de la vie sociale normale. De ce groupe provient une proportion importante de délinquants.

En résumé on ne peut affirmer que grâce au service militaire nous n'avons plus de problèmes d'actes criminels, mais étant donné que les Israéliens sont occupés par des problèmes qui concernent l'existence même de l'Etat, ils sont plus stables qu'ailleurs.

• Dans les statistiques internationales, à quel niveau se place Israël en ce qui concerne le nombre de délinquants ?

- Il y a un point, qui n'est pas la délinquance proprement dite qui nous préoccupe beaucoup, où les statistiques sont en notre défaveur : c'est la circulation routière. Peut-être à cause de la tension générale du pays, les résultats sont mauvais.

Pour le reste, je crois, que comparé à n'importe quel autre pays occidental, nous sommes du point de vue de la délinquance, plutôt sous-développés.

dernière, sur une population millions, (j'exclus les actes de orisme), il y a eu 32 ou 33 assas- ats. Par rapport aux Etats-Unis ou ux Etats européens, ce chiffre est loin d'être considéré comme indiquant une forte activité criminelle.

• Si vous le permettez je voudrais vous poser une série de questions sur les accusations de torture dont il arrive qu'Israël fasse l'objet. Or, vous êtes responsable de la protection des frontières, des interrogatoires de police, des prisons.

L'accusation de torture est naturellement un fait très grave. C'est

Chlomo Hillel, né à Bagdad en 1923, arrive en Israël à l'âge de 7 ans. Après des études secondaires en Israël, il appartient au groupe qui fonde le kibboutz Maagan Michael dont il est membre jusqu'en 1958.

Il est le principal organisateur de la sauvegarde de la Communauté juive d'Irak et des Juifs originaires d'autres pays arabes.

Dès 1953, il est membre du parlement et après une courte carrière d'Ambassadeur, est nommé en 1967 Directeur adjoint au ministère des Affaires étrangères puis, en 1969, Ministre de la police.

Un des rares ministres d'origine sefarad, il est coordinateur des contacts politiques avec les leaders arabes des territoires occupés. M. Hillel préside également le comité interministériel pour les Affaires sociales en Israël.

aussi un problème particulièrement préoccupant et le rapport que l'organisation "Amnesty International" vient de publier (1) note le développement de la torture qui devient dans certains pays un système de répression, sinon de gouvernement.

D'abord, sur le plan du principe, pensez-vous que d'une manière ou d'une autre, la torture puisse être admise ?

- Non. Elle ne peut pas être admise. Tout d'abord d'un point de vue moral. C'est évident. D'autre part, et sans que ce propos ne doive d'aucune manière amoindrir le caractère moral de cet interdit, la torture est inopérante sur le plan pratique. Car avec la torture vous pouvez obtenir la réponse que vous voulez mais pas la réponse réelle. Si quelqu'un emploie la torture, c'est surtout pour arracher les aveux qu'il désire entendre. Quant à nous, nous nous considérons comme une bonne police. Nous cherchons à connaître la vérité pour que les enquêtes suivent leur cours et non pas pour fabriquer des réponses fantaisistes.

Ceci-dit je crois que le système qui est le nôtre rend la torture impossible. Vous avez parlé d'Amnesty International... Mais en Israël la Croix Rouge Internationale accomplit depuis toujours un travail régulier. Elle compte une délégation importante et nous collaborons avec elle très loyalement. La Croix Rouge peut visiter toutes les prisons et y rencontrer tous les prisonniers sans témoins. Il est absolument exclu qu'un fait terrifiant puisse avoir lieu dans une prison sans que la Croix Rouge soit mise au courant.

D'autre part tous les prisonniers y compris les terroristes, reçoivent la visite de leur famille, et les avocats peuvent les rencontrer à n'importe quel moment. Celui qui connaît le système des cours israéliennes et des juges israéliens qui sont réputés pour leur sincérité, sait qu'il est absolument exclu qu'il puisse y avoir... ne parlons pas de torture, mais simplement de mauvais traitement d'un prisonnier sans que sa famille ne l'apprenne ou son avocat, ou la Croix Rouge.

Un avocat peut évidemment s'adresser directement à la cour. Et je peux vous assurer que nos tribunaux sont qualifiés et font leur travail de façon très sérieuse. Je ne peux pas vous dire que dans notre histoire il n'y a jamais eu de cas où un prisonnier n'ait été mal traité. Cela arrive hélas aussi, dans les autres pays. Mais s'il y a un seul cas, il est immédiatement pris en charge par le ministre de la police, et le système général de la justice israélienne.

• Amnesty International note que la Croix Rouge, précisément, ne publie pas ses rapports, qu'ils restent confidentiels, et que par conséquent même si la Croix Rouge devait constater l'une ou l'autre exaction elle n'aurait pas le droit de la rendre publique ! Pourriez-vous donner l'autorisation à la Croix Rouge par l'interview que vous nous accordez de publier in extenso tous les rapports que cette organisation a été amenée à faire ?

- En ce qui nous concerne, la Croix Rouge est libre d'agir comme elle l'entend. Son action ne doit pas être limitée. Mais contrairement à Amnesty International qui travaille surtout pour la publication, la Croix Rouge étudie chaque cas à fond. Après chaque visite, la Croix Rouge établit un rapport qui est envoyé à Genève dont je reçois également une copie. J'ai là, dans mes papiers un rapport de 11 pages sur un prisonnier. Nous y lisons les détails sur chaque visite effectuée par la Croix Rouge. Il n'y a pas un prisonnier avec lequel la Croix Rouge ne puisse avoir d'entretien. De temps en temps elle enregistre des plaintes comme dans le présent rapport, mais elles concernent des questions qui ne sont pas essentielles. Ainsi je lis que l'aération du premier étage est insuffisante. Le rapport fait état de l'hygiène, de la nourriture, de l'habillement, de la cantine, des soins médicaux et dentaires, du travail ! Tous les détails me sont communiqués après chaque visite. Si bien qu'il ne peut arriver un incident grave dans une prison sans que cela soit connu ou bien par la Croix Rouge ou par les avocats, ou leurs familles, ou par les juges car tous les juges ont le droit de visiter toutes les prisons...

• Parmi les avocats d'Israël, il y a notamment Me Félicia Langer. Elle était il y a peu de temps en France et dans une conférence de presse elle a nommément désigné des prisonniers qui auraient subi des sévices. Puisque vous parlez du recours des avocats, qu'advient-il des questions que pose Me Langer ?

- Félicia Langer est une avocate, mais elle est aussi une militante communiste très influente, qui soutient malheureusement la propagande de son parti. Nous sommes un pays démocratique, chacun peut dire ce qu'il

(1) Editions Gallimard. Une analyse de ce rapport paraîtra dans une prochaine édition.

INTERROGATOIRE D'UN FEDAYIN. Que vous dire de plus ?

veut. Et Félicia Langer parle comme elle l'entend. Faut-il tenir compte des accusations d'une avocate connue comme une communiste acharnée ou des conclusions d'un tribunal dont les juges sont réputés dans le monde entier ?

Félicia Langer peut venir vous raconter toutes sortes d'histoires. Sans doute a-t-elle omis de préciser qu'elle s'est adressée au tribunal et qu'après enquête le résultat a été contraire à ses allégations. Il faut demander à Félicia Langer : "Puisqu'avocate, et informée de ces faits, pourquoi n'avez-vous pas porté l'affaire devant le tribunal ?" Vous apprendrez alors qu'elle l'a fait mais qu'elle ne vous a pas communiqué le résultat de l'enquête du tribunal ! Je puis vous assurer que Félicia Langer peut se présenter devant tous les tribunaux du pays pour faire constater l'une ou l'autre irrégularité. Ainsi devrait-elle agir au lieu de tenir des conférences de presse. Entre Félicia Langer, militante communiste, et les juges d'Israël, j'ai plus confiance dans les juges d'Israël. A vous de juger entre Félicia Langer et l'ensemble des juges du pays, du ministre de la police, membre du Cabinet, qui est aussi responsable devant le parlement. Que vous dire de plus ?

• Amnesty International se plaint de ce que le gouvernement israélien n'ait pas voulu soutenir les enquêtes qu'il a effectuées en Israël. Il est tout à fait compréhensible qu'Israël, comme n'importe quel autre pays, puisse être choqué de ce qu'une organisation internationale demande à faire une enquête sur la torture quand cette torture n'existe pas. Mais d'un autre côté, compte tenu du fait que la torture est aujourd'hui un mal terrible dans le monde, ne pensez-vous pas qu'il faille soutenir de toutes nos forces une organisation comme Amnesty International et essayer de l'aider à accomplir son travail ?

- Nous avons une certaine expérience avec Amnesty International qui n'est pas heureuse. En Israël elle a exigé que les portes lui soient ouvertes mais dans les pays arabes où la torture contre des citoyens juifs était hélas la terrible réalité, l'organisation s'est pliée aux décisions des autorités. Nous avions espéré qu'Amnesty ferait de son mieux pour enquêter dans tous les pays arabes. Et ne pas dire : comme nous ne pouvons rien faire dans tel pays arabe nous commençons par publier des allégations contre Israël, alors que tout le monde connaissait le sort des Juifs dans les pays arabes où ils étaient torturés, et parfois pendus sur la place publique...

Après la guerre des 6 Jours une délégation d'Amnesty est venue sur place. La seule chose que nous pouvions faire était de lui permettre de visiter librement ce qu'elle voulait voir. Malheureusement Amnesty a jugé utile, peut-être en tenant compte de son propre intérêt, de publier des accusations qui étaient étrangères à ce que la délégation a vu sur place. La Croix-Rouge qui elle ne travaille pas pour la publication internationale accomplit, elle, un travail sérieux. Nous coopérons très sérieusement avec ce groupe international, qui n'est pas moins estimé qu'Amnesty International, qui a de l'expérience et qui n'a peut-être pas d'intérêts politiques. Je crois qu'il suffit que l'ensemble de nos prisons soit placé sous la surveillance de la Croix Rouge Internationale. Comme cette délégation de la Croix Rouge accomplit son travail, il n'est pas nécessaire d'encourager Amnesty International, qui n'a pas fait preuve, en tous cas pour Israël (je ne connais pas ses activités ailleurs) de l'attitude de vérité. Amnesty a cherché à faire de la politique. Pour nous, il suffit de considérer la Croix Rouge Internationale comme représentante de la conscience mondiale.

• Je crois en tous cas que la constatation suivante d'Amnesty Internationale est exacte : nous assistons actuellement à une recrudescence de la torture partout dans le monde. Dans une étude qui avait paru il y a quelques années, l'auteur avait noté que dans l'Antiquité le seul peuple qui n'a jamais eu recours à la torture était le peuple juif. Comment Israël aujourd'hui, sur le plan international, peut-il contribuer à l'abolition de ce fléau qu'est la torture ?

- Israël qui a une lourde expérience, de la terreur et du terrorisme, s'est abstenu pendant les années où il a subi la terreur, d'appliquer la peine capitale à l'encontre des criminels qui pourtant tuaient sans distinction, comme par exemple Kozo Ikomoto, envoyé en Israël par des Arabes dans le seul but de tuer. Notre attitude signifie que nous avons décidé de traiter le problème du terrorisme avec un maximum de retenue. Cette retenue nous nous la sommes imposée nous-mêmes. Nous ne voulons pas créer une atmosphère plus terrible que celle qui existe. Nous ne voulons pas susciter une atmosphère de revanche. C'est pourquoi nous faisons preuve d'une très grande prudence dans notre lutte contre le terrorisme et nous avons décidé de nous passer de la peine capitale bien que cette peine existe dans les lois militaires. Pour les mêmes raisons, nous prenons garde de ne jamais employer la violence contre les terroristes, qui sont en notre pouvoir.

Je crois que notre système de lutte, même celui qui est dirigé contre le terrorisme, et qui est limité par les exigences de la morale, a réussi.

Et le monde entier est libre de constater que l'on peut lutter avec efficacité même contre le terrorisme sans pécher contre la morale. A la longue notre action sera payante. Nous pouvons clairement montrer que de notre côté nous n'avons pas ajouté de haine à la haine. Et c'est au fond par l'image de dignité que nous donnons dans notre manière de faire, en agissant par l'exemple, que nous sommes le mieux à même de contribuer à la lutte que vous venez d'évoquer. ■